

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

Présidence : Aude Tondini

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2025
3. Assermentation des nouveaux membres :
4. Communications de la Présidente du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Suite à un départ, nomination d'un Conseiller général délégué pour l'AggloY
7. **Préavis municipal n° 05/25** relatif au budget 2026.
Responsable : Max Holzer, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision
8. **Préavis municipal n° 06/25** relatif à l'adoption d'un Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.
Responsable : Blaise Nicole, Municipal
Rapport(s) commission(s) – Débat et décision
9. **Interventions individuelles :**
 - a) Questions et remarques courantes
 - b) Interventions et remarques complexes

Préambule

Mme Aude Tondini, Présidente, ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue et s'enquiert de la présence de personnes non assermentées, celles-ci le seront plus tard, voir sous chiffre 3 de ce procès-verbal.

L'ordre du jour est ensuite lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 68 Conseillers,

- 48 sont présents
- 15 se sont excusés
- 5 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre juin 2025

La lecture, même partielle, du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **Mme Aude Tondini**, remercie M. Jean-Pierre Genevay, secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de deux nouveaux membres. Il s'agit de :

- **Mme Zoé Collet**
- **Mme Marina Rytz**

Le Conseil comprend alors 70 Conseillers et pour cette séance 50 membres.

4. Communications de la Présidente du Conseil

Mme Aude Tondini informe que la Commune a soutenu de nombreux événements dont le Noël de la Commune qui aura lieu ce mercredi et remercie la Municipalité pour son engagement dans ces diverses activités.

Mme Aude Tondini remercie les membres du bureau présents le 30 novembre pour leur engagement lors des votations cantonales et fédérales. Elle rappelle aux électeurs qu'une carte de vote sans date de naissance ou non signée n'est pas valable.

Au mois de juin 2026, le secrétaire du Conseil général arrivera au terme de son mandat de quatre ans et à fait savoir qu'il ne se représenterait pas. De ce fait, une information à la population concernant le poste de secrétaire et de vice-secrétaire a été faite récemment et plusieurs échanges ont été engagés avec des personnes intéressées.

Afin de pouvoir nommer ce soir une personne au poste de vice-secrétaire pouvant reprendre ensuite le poste de secrétaire, **Mme Véronique Haas** a donné sa démission du poste de vice-secrétaire. Elle est remerciée pour son engagement.

Les personnes intéressées par le poste de vice-secrétaire sont appelées ensuite par Mme Aude Tondini à venir devant l'assemblée et priées de se présenter brièvement.

Il s'agit de **Mmes Mélinda Luliano**, domiciliée à Montagny et **Zoé Collet** habitant Chamblon.

Une fois les présentations faites et motivations exposées l'assemblée est invitée à exprimer son choix en l'absence des candidates.

Un vote à main levée est accepté par l'assemblée, c'est **Mme Zoé Collet** qui est élue à la grande majorité et quelques abstentions.

Le résultat du vote est communiqué aux candidates à leur retour en salle du Conseil.

Elles sont toutes deux remerciées pour l'intérêt montré à cette fonction.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

M. Max Holzer, Syndic revient sur un débat sur la situation des finances de la Commune qui s'était tenu à l'occasion de l'adoption de l'arrêté d'imposition.

Dans un soucis de transparence, la Municipalité s'était engagée à demander une analyse neutre des comptes communaux. **M. Max Holzer** présente **Mme Zender** de l'Union des Communes Vaudoises venue commenter l'analyse financière faite sur la période 2020 – 2024 tout en faisant des projections allant jusqu'en 2030, sous réserve d'incidences que pourraient avoir la révision et l'adoption de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), un projet d'un collège intercommunal pouvant voir le jour dans les années 2027-28, sans oublier des investissements prévus pour les travaux de maintenance des routes et des conduites.

Ainsi un solde opérationnel négatif est à prévoir dans les années à venir lié à un taux d'endettement à la hausse alors que le degré d'autofinancement est moins inquiétant.

Parmi toutes les analyses commentées il ressort que le domaine des positions comptables devant s'autofinancer mérite des adaptations à court terme. Il s'agit de l'eau, des ordures et des eaux usées.

Mme Zender est remerciée pour son excellente présentation.

Suite à la discussion provoquée sur les besoins conduisant à une projection pour un nouveau collège, **Mme Fabienne Leimer** tient à faire remarquer que la Ville d'Yverdon se préoccupe elle aussi pour la construction d'une nouvelle école et pour des terrains en vue d'un nouvel hôpital.

La parole est ensuite donnée à **Mme Vesna Bozovic**, Municipale rappelant la fête de Noël à la Commune le 10 décembre et un concert de harpe au temple de Chamblon le 21 décembre.

6. Nomination d'un Conseiller général délégué pour l'AggloY

Suite au départ d'un Conseiller général délégué pour l'AggloY, c'est **Mme Lise Hofmann** qui répond favorablement à l'appel de **Mme la Présidente** pour suppléer à cette place vacante.

7. Préavis municipal n° 04/25 relatif au budget 2026.

Mme la Présidente donne la parole à **M. Max Holzer** qui à son tour la donne à **M.Antoine Rouiller** pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 04/25 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion et finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité

Ainsi délibéré par 49 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

7. Préavis municipal n°05/25 relatif à l'adoption d'un Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.

Mme la Présidente donne la parole à **M. Blaise Nicole**, Municipal qui la donne à son tour à **Mme Françoise Schenk** pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances.

M. Blaise Nicole donne ensuite quelques éclaircissements et précise que la Commune n'est pas complètement à l'abri de contestations avec un tel Règlement. M.Blaise Nicole commente les différents points figurant dans l'annexe au Règlement.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Beat Holzer s'étonne de ne pas voir figurer la taxe sur les équipement communautaires dans ce Règlement.

Une telle taxe n'est exigée que lorsqu'une construction projetée nécessite un changement d'affection du terrain explique **M. Max Holzer**. Ainsi lorsque le terrain classé en zone d'utilité publique sur laquelle se trouve l'hôpital actuel recevra de

nouvelles constructions un changement d'affectation en zone d'habitation sera nécessaire, ce qui engendrera des frais à charge de la Commune.

Mme Denise Dafflon s'interroge sur le fait qu'il est fixé un plafond sur la taxe pour l'octroi d'un permis de construire.

M. Blaise Nicole confirme que le coût est relativement modeste par rapport aux objets présentés, ce à quoi **M. Max Holzer** ajoute qu'il serait difficile de justifier un émolumenent de 100'000.- CHF pour un projet de 100 Mi. Il appelle à garder le bon sens. C'est la raison pour laquelle des frais d'analyses par des mandataires sont facturés à prix coûtant.

À la question de **M. Jérôme Holzer** s'inquiétant de savoir si l'émolumenent perçu lors d'une demande concernant la pose de panneaux solaires/photovoltaïques pouvait se cumuler avec d'autres taxes il lui est répondu par la négative.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 05/25**, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide séparément

Article 1 : d'approuver le nouveau Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de construction, tel que présenté en annexe au présent préavis ;

Ainsi délibéré par 47 « oui », 0 « non » et 2 abstentions.

Article 2 : de fixer l'entrée en vigueur dudit Règlement, dès son approbation par les services cantonaux concernés.

Ainsi délibéré par 47 « oui », 0 « non » et 2 abstentions.

La commission et sa rapportrice sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

9 Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

Mme la Présidente donne connaissance d'un courrier reçu de **M. Beat Holzer** qu'il est possible de considérer sous la forme d'une interpellation.

M. Beat Holzer expose le contenu de sa proposition visant à limiter les nuisances sonores et à sécuriser le centre du village impliquant que les arrêts de bus de la compagnie Travys soient limités aux emplacements à aménager vers ceux actuels de la Meunière et du Réservoir. Voir proposition de M. Beat Holzer jointe au présent procès-verbal.

La discussion est ouverte. C'est **Mme Véronique Haas** qui l'ouvre en relevant qu'avec la suppression de l'arrêt Village-Hôpital l'accès à celui de la Meunière pour les habitants d'une partie du village devient problématique pour ceux souffrant d'un handicap et n'est actuellement pas sécurisé vu l'absence de trottoir sur une partie du tronçon, de plus la réalisation du projet tel que présenté est soumise à beaucoup de contraintes.

Pour **M. Blaise Nicole**, Travys ne sera certainement pas opposé à ce projet mais pense au coût que sa réalisation représentera ; dès à présent il faut par contre en tenir compte dans le projet de créer au village des arrêts de bus avec accès pour handicapés en 2026.

M. Marcel Hostettler se montre favorable à ce projet faisant état qu'avec l'augmentation des fréquences la situation est devenue insupportable.

Mme Marie-Claire Pilloud exprime la satisfaction que cette interpellation éveille en elle.

M. Christian Calame souhaiterait qu'au trafic de bus à travers le village celui de camions en transit soit également interdit.

Mme Françoise Schenk évoque les nuisances générées par le passage des bus scolaires, situation déjà signalée lors d'un précédent Conseil et que **M. Max Holzer** justifie par le fait que la montée et descente des bus ne peut se faire que par les portes placées à droite dans le sens de circulation et que dans la zone de dépose des écoliers il n'est pas possible d'effectuer un demi-tour pour repartir en sens inverse.

Pour **M. Jean-Marc Thévenaz** la réflexion faite par M. Beat Holzer est intéressante. Cette interpellation devrait permettre de revoir le problème de circulation des bus, des camions et des parents-taxi.

Mme Denise Dafflon est très favorable à une réflexion globale.

En conclusion de ces avis, **M. Antonino Casimo** estime que la fermeture annoncée de l'hôpital soutient l'idée de supprimer la circulation des bus dans le village.

Mme la Présidente prend acte de ces avis et faisant le constat que cette interpellation est soutenue par plus de cinq membres elle mandate la Municipalité de l'étudier et de voir dans quelle mesure une suite favorable peut être donnée.

En l'absence d'autres questions et demandes d'interventions ainsi que de remarques complexes **Mme la Présidente** remercie les membres de leur participation, leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et leur donne rendez-vous au prochain Conseil en date du 20 avril 2026

La séance est close à 21 heures 40

La Présidente
A. Tondini

La Présidente
A. Tondini



Le Secrétaire
J.-P. Genevay

Le Secrétaire
J.-P. Genevay



Pièces jointes :

- Les rapports de la Commission de gestion et finances
- L'interpellation présentée par M. Beat Holzer